



Refus licenciement et appel administratif

Par **volkane01**, le **17/08/2011** à **17:31**

Bonjour,

Non, je n'est rien vu exécutoire sur la décisions du ministère, annulation de la décision de l'inspecteur du travail et annulation de licenciement par le ministère.

A savoir si l'annulation de licenciement devient exécutoire, depuis j'ai été réintégré dans la société, je pensais que cela allait en resté là

Mais cela me dit pas si mon employeur est dans l'obligation de me verser mes salaires antérieurs vu ma réintégration.

Attends vos réponses avec impatiences et vous en remercie de votre aide.

Salutations a tous.